

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 MARS 1902.

Projet de loi relatif à l'augmentation du personnel de divers tribunaux ⁽¹⁾.

Amendement présenté par M. Giroul.

Ajouter à l'article 2 un alinéa 2, ainsi
conçu :

*Le personnel du tribunal de première
instance de Huy est augmenté d'un juge
et d'un substitut du Procureur du Roi.*

Aan artikel 2 een tweede lid toe te
voegen, luidende :

*Het personeel der rechtbank van eersten
aanleg te Hooi wordt vermeerderd met
een rechter en een substituut van den
Procureur des Konings.*

Jules GIROUL.
J. PUISAER.
G. HUBIN.

(1) Projet de loi, n° 82.
